

Transformation des postes de remplacement ZIL en BD

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne

Avril 2015

Le remplacement recouvre le **remplacement de longue durée** et la **suppléance** qui est un remplacement temporaire de plus ou moins longue durée (maladie/maternité,...).

Dans le premier degré les remplaçants peuvent être mobilisés dès la première demi-journée d'absence. Les élèves ne doivent pas être rendus aux familles, sauf exception, la continuité pédagogique doit s'exercer.

On distingue deux types

de remplaçants :

Les remplaçants travaillant dans les zones d'intervention localisée (ZIL) qui sont affectés de manière préférentielle sur des remplacements de courte durée, dans un rayon n'excédant pas 20 km. Ils sont mis à disposition des IEN.

Les remplaçants intervenant dans le cadre des « brigades départementales » (BD) qui sont appelés à se déplacer dans tout le département, pour des remplacements de plus ou moins courte durée.

Pourquoi ce changement ?

Pourquoi vouloir constituer un corps de BD plus important ?

Les besoins du département sont importants en congés dits « longs » et l'expérience montre que la proportion des ZIL-BD correspond mal aux nécessités du terrain.

Lors du passage, fréquent, d'un congé court à un congé plus long, il ne sera plus nécessaire de changer de remplaçant. Une meilleure continuité des apprentissages sera garantie.

Les BD assurent indifféremment des remplacements sur des congés courts ou longs. Cette évolution, qui se poursuit maintenant **depuis 3 ans**, a montré que les services départementaux sont en capacité de gérer une équipe de remplaçants importante (aujourd'hui au nombre de 593), avec une grande réactivité, une bonne connaissance des personnes et de leurs spécificités ainsi qu'une connaissance approfondie des caractéristiques des écoles. **Il est donc envisageable de renforcer ce service et de transférer 189 ZIL sur la brigade à la rentrée 2015.**

La crainte du changement est légitime mais...

Quels sont les changements pour les personnels actuellement sur les postes de ZIL ?

Pas de changement d'implantation des postes ZIL

D'autres postes sont créés (10 à ce stade de l'année), ce qui permet d'augmenter le maillage territorial et ainsi de limiter les déplacements des personnels remplaçants

La bonne connaissance des écoles de proximité sera maintenue

Pas de changement de régime indemnitaire

Pas de changement sur les remplacements courts mais une alternance, selon les besoins, avec des remplacements plus longs.

Le service départemental

support se renforce

et se réorganise

Afin de conserver la réactivité existante le nombre de personnes affectées au service va être augmenté.

Des messageries dédiées seront réalisées pour garantir la réactivité nécessaire.